

DEMANDE DE LOCATION

Objet : Le Chalet du Cœur			Location basse saison (printemps-automne):			
Adresse : Chemin des Anémones 12			CHF 1'800 la semaine (8 jours - 7 nuits)			
Localité : CH - 187	3 Les Cros	ets	Caution demande	ée :	CHF 500	
aux « Portes du Soleil » en Valais			à verser lors de la réservation (= validation)			
Nombre de coucha	iges: 8		Taxe de séjour en sus :			
Dates:			CHF 2.50 / jour / personne			
Titulaire du prene	ur du cont	rat de location	Co-titulaire ou garant			
Nom :						
Prénom :						
Adresse actuelle : .						
NPA/Localité :						
Tél. privé :						
Tél. portable :						
E-mail :						
Date de naissance	:					
Nationalité/Permis	i :					
Etat civil :						
Enfant(s):						
Avec année de nais	ssance :					
Profession:						
Employeur :						
Nombre de person	nes :					
Animaux :	O oui	O non	Assurance RC & N	∕lénage - ol	oligatoire	
Si oui, genre :			Compagnie:			
Véhicule :	O oui	O non	Source de l'inforr	nation :		
Si oui, nombre :			O par la presse	O par in	ternet	
Poursuites :	O oui	O non	O par ouï-dire	O autre		
Tutelle/Curatelle:	O oui	O non				
Observations/référ	rences :					



Nous vous remercions de remettre à notre service de gérance, les documents suivants :

- Copie de pièce d'identité (passeport, carte d'identité, permis d'établissement, permis B ou C pour les personnes de nationalité étrangère et carte de légitimation) pour toutes les personnes qui logeront dans le chalet
- Attestation de solvabilité (moins de 3 mois) émanant de l'Office des poursuites du lieu de domicile actuel (mentionnant les poursuites et actes de défaut de biens)
- Attestation de la police d'assurance d'une RC & Ménage

Ce formulaire est à compléter, dater et signer par le demandeur du logement en location.

Les renseignements recueillis sont confidentiels

Chaque soussigné certifie avoir donné des renseignements exacts et complets et prend note que les déclarations fausses ou erronées tombent sous le coup du Code Pénal et peuvent être poursuivies en justice.

Au cas où, après avoir accepté (y compris oralement) la location de l'objet, il ne donnerait pas suite au contrat qui lui aurait été présenté ou envoyé pour signature, le demandeur reconnaît devoir à la régie la somme forfaitaire de CHF 300.- (trois cents francs suisses HT) + TVA à titre d'indemnité pour les frais administratifs engagés.

<u>Signatures</u> :	
Preneur de location :	Co-titulaire :
Lieu et date :	